



SAISON 2015/2016

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration **du 2 juin 2016**

Une réunion des membres du Conseil d'Administration de l'Association des Archers de Kervignac s'est tenue le 02 juin 2016 de 19h30 à 23h00, au complexe sportif de Kervignac (salle omnisports n°6 – salle du greffe).

Cette réunion fut présidée par LE ROMANCER Fanny, Présidente de l'association.

Présents : CATRIC Romuald, CHARTON Serge, CHASTAGNER Antoinette, DUPRAT Mathieu, LE BARH Jean-Michel, LE BOURHIS Jean-Michel, LE LIVEC André, LE MELEDO Loïc, PILPRE Arnaud, PINCEMAILLE Patrick, SIMON David, SIMON Philippe.

Excusés : DREANO Bertrand, LE BORGNIC Christian, RAULT Jean-Charles, SOULLIAERT Christian.

L'ordre du jour établi était le suivant :

- 1- Bilan financier, moral et sportif
- 2- Pas de tir extérieur
 - Avancement des travaux
 - Inauguration
 - Conditions d'utilisation
- 3- Statuts et Règlement Intérieur de l'association
- 4- Préparation de l'Assemblée Générale électorale de septembre
- 5- Préparation de la fête de fin de saison
- 6- Point bricolage
 - Machine à tirer
 - Chevalets de compétition
 - Cibles extérieures
 - Aménagement du pas de tir extérieur
- 7- Questions diverses / Libres expressions

I – Bilan financier, moral et sportif

Cette saison l'association a comptabilisé soixante prises de licences et trois personnes nous ont fait part de leur volonté de prendre une licence dans notre association dès la rentrée prochaine.

Financièrement l'association se porte bien et les finances restent stables. Au 1^{er} mai, le compte en banque de l'association affiche un solde de 2200 euros, et 2000 euros placés sur un compte épargne. Les inscriptions ont rapporté 2275 euros et nous avons perçu 1500 euros de subventions DDJS. L'association a investi à hauteur de 2500 euros dans la ciblerie de compétition, 1100 euros dans la ciblerie d'entraînement et 770 euros dans des arcs pour le club.

Sportivement, seuls cinq archers de l'association ont participé à des concours extérieurs (Parcours, FITA, Fédéral). Nous espérons pour la saison prochaine que le pas de tir extérieur puisse permettre une plus grande présence de nos archers sur les compétitions en extérieur.

II – Pas de tir extérieur

Les travaux sur le pas de tir extérieur ont bien avancé, les cibles ont été installées le 24 mai dernier. Suite à une rencontre avec Mr LE PALLEC, adjoint au sport de la commune, nous avons eu l'information que la porte devrait être installée et la palissade (laissée ouverte pour permettre l'accès au chantier) fermée avant le week-end du 11 et 12 juin 2016. Des bancs sont en cours d'installation sous la partie couverte, il s'agit d'un souhait de Mr le Maire. Les aménagements restant à effectuer par les services de la mairie sont : la sécurisation par latte de bois de la palissade du fond, la création d'une pente douce pour l'accès aux cibles et au niveau de la sortie du pas de tir, et l'aménagement électrique du pas de tir.

Il a été souligné l'inconfort et les risques pour le matériel de tir provoqués par la poussière émanant du sol en gravillons se trouvant sous la partie couverte du pas de tir. Une première solution consistera à pratiquer un arrosage et un lissage du gravillon (méthode utilisée dans le boulodrome qui a servi d'espace de tir). Si les résultats obtenus par cette méthode ne sont pas ceux espérés, l'association songe à l'achat d'une moquette de gazon synthétique qui sera fixée au sol au moyen de sardines.

Le pas de tir sera inauguré par le club durant la fête de fin de saison. Nous ne savons pas quand la mairie organisera la réception de chantier.

Concernant les conditions d'utilisation du pas de tir extérieur :

- En attendant la remise des lieux par la mairie, son utilisation se fera uniquement dans les créneaux horaires d'entraînement habituels (le mardi de 18h30 à 20h pour l'initiation et de 20h à 22h pour les archers confirmés, le jeudi de 19h à 22h pour les archers confirmés).
- Dès lors que les travaux seront finis, les conditions d'accès au pas de tir seront définies comme tel :
 - L'accès sera libre aux membres majeurs de l'association et confirmés (plus d'un an de tir à son actif et/ou ayant pratiqué en compétitions officielles), sous réserve de posséder son propre matériel de tir ou une location d'arc de l'association.
 - Tous les membres de l'association pourront y accéder durant des créneaux horaires ouverts par un des membres de l'association nommé par le Conseil d'Administration comme responsable de séances de tir. L'encadrement de l'activité se fera sous sa responsabilité.

Pour des raisons de sécurités évidentes, l'association encourage fortement ses membres à ne pas tirer seul mais accompagné, au minimum, par un autre membre confirmé.

III – Statuts et Règlement Intérieur de l'association

Le Conseil d'Administration souhaite mettre en place de nouveaux Statuts ainsi qu'un nouveau Règlement Intérieur pour l'association à compter de la saison 2016/2017. Ces propositions visent à mieux structurer l'association et à permettre une plus simple réalisation de ses projets. Les Statuts et le Règlement Intérieur seront proposés à l'adoption lors de la prochaine Assemblée Générale.

IV – Préparation de l'Assemblée Générale électorale de septembre

L'Assemblée Générale électorale se tiendra le jeudi 8 septembre 2016. Elle procédera notamment à l'adoption des nouveaux Statuts et du nouveau Règlement Intérieur de l'association, ainsi qu'à l'élection des administrateurs membres du Conseil d'Administration de l'association. (Onze administrateurs membres du Conseil d'Administration seront à élire ; toutes les informations nécessaires seront jointes à la convocation)

V – Préparation de la fête de fin de saison

La fête de fin de saison se tiendra le dimanche 26 juin 2016 (date susceptible d'être modifiée en fonction des disponibilités du complexe sportif). Cette fête de fin de saison sera, pour l'association, l'occasion d'inaugurer le pas de tir extérieur. Dans cette optique, il sera organisé, pendant la matinée, des passages de flèches de progression en extérieur ainsi que la remise des distinctions fédérales des archers. Cette activité sera suivie d'un barbecue et d'une après-midi détente (pétanque, Molki, etc.). Les journalistes locaux de la presse écrite seront conviés à couvrir l'inauguration du pas de tir.

VI – Point bricolage

Une machine à tirer est en cours d'élaboration, elle permettra d'optimiser le réglage des arcs ainsi que le temps passé à cette tâche. Nous estimons le coût de cette machine à une soixantaine d'euros.

Suite à l'organisation du championnat départemental en janvier, nous avons remarqué que les chevalets de compétition ont besoin d'être légèrement modifiés. Ces modifications devront être planifiées assez tôt pour ne pas être pris par le temps, le prochain concours salle étant organisé le 20 novembre 2016.

L'espace de tir extérieur va nécessiter lui aussi quelques petits points de bricolage et d'aménagement (nous ne parlerons pas ici du sol qui a été évoqué plus tôt).

Il a été décidé que l'aménagement de l'espace de tir sera effectué par les membres volontaires de l'association et non pas demandé à être fait par la mairie. Dès lors que l'espace de tir sera fermé, une horloge y sera installée. Le conseil d'administration, en écoute des besoins des membres, va réfléchir aux aménagements qui seront à installer (bancs coffre, armoire, étagère, espace pour poser le matériel, etc.). Le conseil d'administration attendra de faire un retour de l'utilisation du pas de tir sur plusieurs mois pour avoir une vue d'ensemble des besoins et pouvoir y répondre de la manière la plus adaptée.

Quelques modifications peuvent être apportées directement au pas de tir. Tout d'abord une application de graisse sur les tiges filetées des supports de cibles est à effectuer pour éviter une légère oxydation et faciliter les manipulations à venir. Il faut prévoir de vérifier d'ici un mois si les stramits sont assez compressés.

Une ancienne cible extérieure fixe est toujours en place au niveau du terrain de football stabilisé attendant au pas de tir extérieur. Après vérification, les deux côtés de la cible (parties les plus importantes) sont en bon état et solides, les traverses haute et basse, déjà retapées il y a quelques années, sont à changer. Cette cible sera retapée et adaptée pour y installer une cible mousse. Nous l'installerons sur la partie droite du pas de tir à une distance de 10 ou 20m.

VII – Questions diverses / Libres expressions

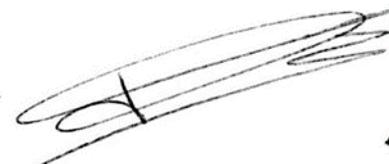
Il a été évoqué un manque de suivi concernant la location d'arc et la gestion des arcs d'initiations. Les arcs d'initiations ne comporteront plus de petits matériels dans leur housse, ce dernier sera rangé et trié dans une boîte réservée à cet effet. Le petit matériel personnel des archers en initiation sera commandé par l'association vers mi-octobre ou à l'avance (sous condition de place pour le stockage). Les arcs de location bénéficieront de fiches de suivis et d'un système de traçabilité permettant de savoir à tout moment avec qui se trouve quel matériel. Les arcs de location seront entièrement revus en début de saison. Les réglages et explications d'utilisation seront directement faits avec l'archer prenant l'arc en location.

Dates à retenir :

- Jeudi 1^{er} septembre 2016 : Reprise de l'entraînement pour les archers confirmés
- Jeudi 8 septembre 2016 : Assemblée Générale électorale
- Dimanche 11 septembre 2016 : Forum des associations de 9h à 13h
- Mardi 13 septembre 2016 : Début de l'initiation



Mme DE ROMANCER
Présidente



Mr SIMON
Secrétaire



Mr LE BORGNIC
Trésorier